

Action sociale

Le service action sociale du CCAS de Saint-Marcellin regroupe divers dispositifs qui permettent de soutenir ou d'orienter les habitants rencontrant des difficultés d'accès aux droits (démarches administratives, ressources, santé, logement, perte d'autonomie) ou des difficultés financières.

Accès aux droits

Sur rendez-vous

Premier accueil inconditionnel

Il s'adresse aux Saint-Marcellinois sans enfants à charge,



non-allocataires du RSA (Revenu de solidarité active), sans suivi social qui ont besoin d'être soutenus : accompagnement dans les démarches d'accès aux droits, aux soins, à des aides diverses et dans la gestion de la vie quotidienne.

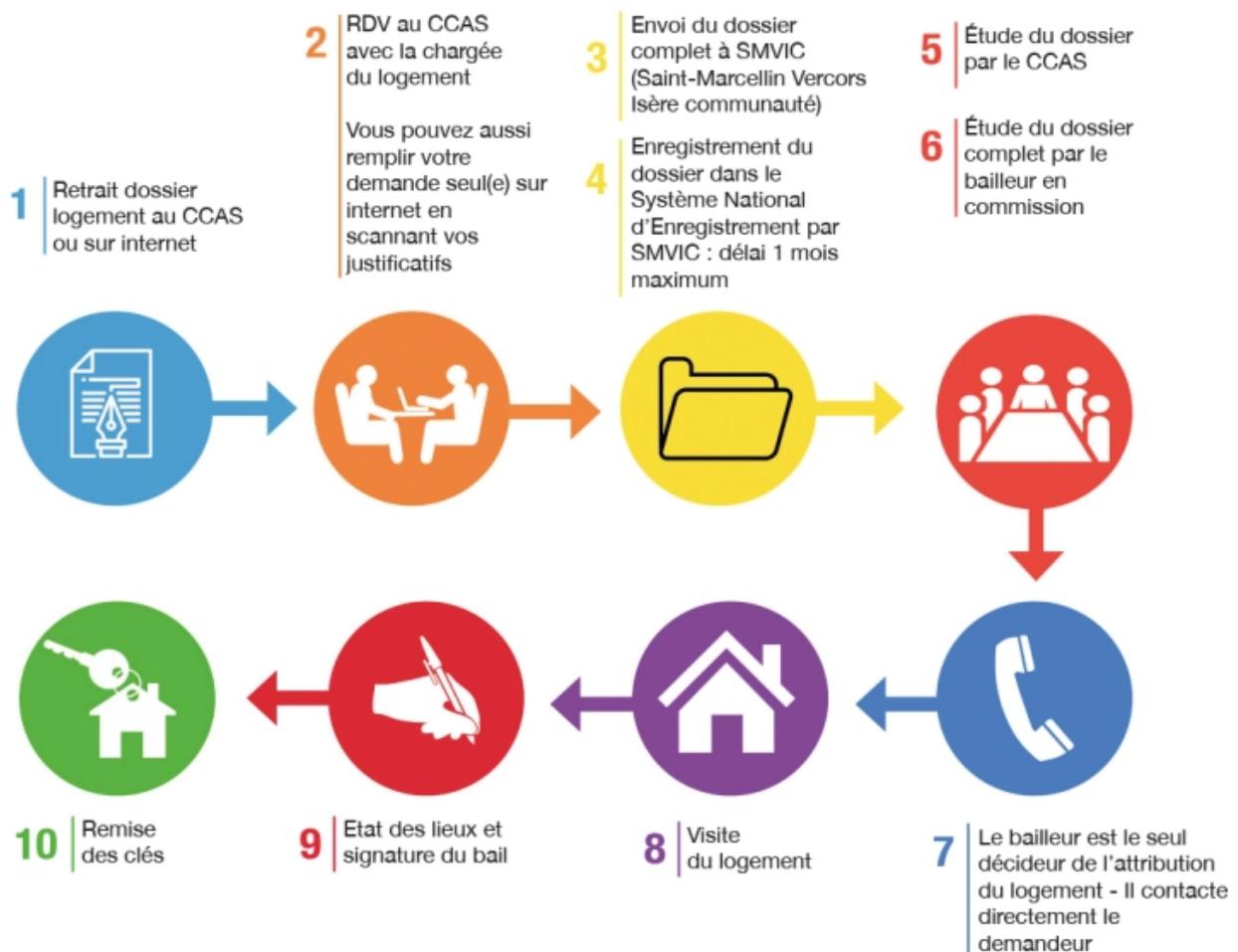
Domiciliation

Elle permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'un justificatif de domicile et d'une adresse pour recevoir du courrier et surtout pour accéder à leurs droits et prestations. Pour en bénéficier, un lien avec la commune de Saint-Marcellin est obligatoire. Il sera confirmé lors de l'entretien avec un travailleur social.

Logement social

Si vous souhaitez déposer une demande de logement social ou faire votre renouvellement annuel, vous pouvez soit :

- Le faire en ligne <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>
- Prendre rendez-vous avec le chargé de logement. Le dossier et la liste des pièces justificatives sont à récupérer à l'accueil de l'espace Riondel.



Point Info autonomie

Lieu ressource labellisé par le Conseil départemental de l'Isère. Les personnes âgées ou en situation de handicap ainsi que leurs proches peuvent trouver des renseignements nécessaires pour faire face à la perte d'autonomie et être

accompagnés dans leurs démarches (APA, PCH, AAH, ...).

Aide sociale légale

Elle permet à des personnes en perte d'autonomie de financer leur hébergement en structure, l'intervention d'aide à domicile et les frais de portage de repas. Un travailleur social peut vous aider à constituer votre demande d'aide sociale légale avant instruction par le Département. La liste des pièces justificatives est à récupérer à l'accueil de l'espace Riondel. Dans le cadre du placement d'un parent âgé au sein d'une structure d'hébergement, vous pouvez être convoqués en tant qu'obligé alimentaire.

Difficultés financières

Sur rendez-vous pour les Saint-Marcellinois sans enfants à charge et non bénéficiaires du RSA

Aides financières

Si vous rencontrez des difficultés pour régler une facture ou pour subvenir à vos besoins, une demande d'aide sociale facultative pourra être étudiée en commission après évaluation de votre situation. La liste des pièces justificatives est à récupérer à l'accueil de l'espace Riondel.

Point conseil budget

Ce dispositif labellisé vous permet d'être accompagné par un travailleur social pour :

- améliorer la gestion de votre budget
- faire face à une situation financière difficile
- prévoir un changement de situation familiale ou professionnelle

[Présentation des points conseil budget](#)

Microcrédit personnel

Conventionné avec le Crédit municipal de Lyon. Ce dispositif s'adresse aux Saint-Marcellinois qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique et qui souhaitent financer un projet ou faire face à des frais. La liste des pièces justificatives est à récupérer à l'accueil de l'espace Riondel.

[Plaquette microcrédit 2023](#)

Jardins communaux de La Cumane

Si vous n'avez pas de terrain et que vous souhaitez cultiver un jardin, vous pouvez déposer une demande de parcelle communale par courrier en joignant un justificatif de domicile et en n'oubliant pas de préciser vos coordonnées téléphoniques.

Contact

Service action sociale
Espace Riondel



[2 boulevard Riondel](#)



[04 76 38 81 21](tel:0476388121)



contact.ccas@saint-marcellin.fr